

**Certificat en planification financière (général) - 4731**

**RESPONSABLES :**

Louis Bélisle  
819 762-0971 poste 2287

Julie-Andrée Girard  
819 762-0971 poste 2219

**SCOLARITÉ :**

30 crédits, Premier cycle

**OBJECTIFS :**

Ce programme d'études est offert à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en vertu d'une entente avec l'Université du Québec à Montréal. Les crédits acquis dans ce programme peuvent être transférés de telle sorte que, dans le cas d'une mutation d'une région à une autre, l'étudiant peut poursuivre ce programme sans pénalité.

Les quatre codes de ce certificat sont attribués comme suit :

- Code général (4731)
- Programme destiné aux personnes se destinant à obtenir le titre d'assureur-vie certifié (non offert à l'UQAT)
- Programme destiné aux personnels oeuvrant pour le Mouvement Desjardins (4751)
- Programme destiné aux personnels oeuvrant pour Industrielle Alliance (non offert à l'UQAT)

Le programme offre une formation multidisciplinaire destinée aux personnes oeuvrant dans les entreprises de services financiers et celles en assurance-vie, notamment celles qui ont ou auront à intervenir dans le secteur financier comme conseillers en sécurité financière, gestionnaires, conseillers et planificateurs financiers. Ce programme permet aux candidats d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour l'exercice de la fonction de planificateur financier. Plus spécifiquement, ce programme développera chez l'étudiant la capacité de communiquer efficacement avec son client afin d'évaluer sa situation financière et d'analyser ses besoins et dans le but de recommander des produits et services financiers qui respecteront les règles juridiques appropriées.

Le programme répond aussi aux exigences de perfectionnement de l'Institut québécois de planification financière (IQPF) et il conduit à l'obtention du diplôme de « planificateur financier ». De plus, il peut aussi mener à l'obtention du titre professionnel d'assureur-vie certifié (A.V.C.) décerné par la Chambre de la sécurité financière.

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

**Base collégiale**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques administratives ou l'équivalent québécois et avoir une expérience attestée d'un an dans le domaine de l'assurance ou des services financiers. Une moyenne académique minimale est exigée. Seuil minimal de la cote R : 21,00

**REMARQUE**

Le candidat ayant terminé le DEC en techniques administratives, option assurance-vie, pourra demander que les stages effectués dans le cadre de ses études collégiales soient reconnus au titre de l'expérience requise à l'admission au certificat.

**Base études universitaires**

Au moment du dépôt de la demande d'admission, avoir réussi au moins cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire dans une université québécoise.

**Base expérience**

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir une expérience attestée de deux ans dans le domaine de l'assurance ou des services financiers.

**PLAN DE FORMATION :**

**Général**

FIN2005	Valeurs mobilières et gestion de portefeuilles (3 cr.) (FIN1000) *
FIN2100	Assurances (3 cr.)

FIN3100	Planification financière personnelle et retraite (3 cr.) (FIN1000 et FIS2000) *
FIN3105	Planification successorale (3 cr.) (FIS3000)
FIN3110	Activité d'intégration en planification financière (3 cr.) *
FIS2000	Fiscalité fondamentale (3 cr.) (SCO1000 et JUR1000) *
FIS3000	Fiscalité avancée (3 cr.) (FIS2000) *
JUR1000	Droit des affaires (3 cr.) *
	6 crédits optionnels

**Cours optionnels**

Six crédits parmi les suivants :

ADM1500	Économie (3 cr.) *
FIN1000	Gestion financière I (3 cr.) (SCO1000) *
MKG5335	Stratégies de sollicitation en planification financière personnelle (3 cr.)
SCO1000	Comptabilité fondamentale (3 cr.) *

\* : Disponible à distance

**Règlements pédagogiques :**

En raison de contraintes liées à la disponibilité des cours ou au cheminement de ce programme, l'étudiant ne pourra pas terminer ses études dans un délai de douze mois.

Pours s'inscrire au cours FIN6520, l'étudiant doit avoir complété au moins 24 crédits du programme.

**NOTES :**

Le certificat en planification financière vise à desservir deux groupes d'étudiants : un premier dont l'objectif est de n'acquérir que ce certificat et un second dont l'objectif est de le compléter afin d'obtenir le titre de planificateur financier. Les étudiants qui ne visent que l'obtention du certificat en planification financière devront s'inscrire aux cours SCO1908 et FIN1113. Ceux qui visent aussi à obtenir le titre de planificateur financier devront suivre les cours MKG5335 et ADM5105, les cours SCO1908 et FIN1113 ou leurs équivalents ayant été préalablement réussis dans le cadre d'un autre programme.

La personne ayant un baccalauréat en administration se verra reconnaître les cours ADM5105, FIN1113, JUR1121 et SCO1908.

La personne ayant un baccalauréat en sciences comptables se verra reconnaître les cours FIS2119 et FIS3120 en plus de ceux mentionnés ci-dessus.

**PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :**

Base expérience : Lettre de motivation obligatoire.